UNIVERSITÉ LAVAL

CONSEIL UNIVERSITAIRE

Séance ordinaire
22 septembre 2026, 8 h 30

Salle du Conseil (3632)
Pavillon Louis-Jacques-Casault

PROCÈS-VERBAL

Personnes présentes :

Arsenault, Marie
Bastien, Josée
Baudouy, Iyo
Beaulieu, Marie-Claude
Bergeron, Cathia
Bernier, Carmen
Bhiry, Najat
Boudreau, Stéphane
Boudreault, Nathalie
Bourgoin, Sylvain-Georges
Brin, Colette
Brouillet, Eugénie
Campana, Aurélie
Chandad, Fatiha
Charette, Louise
D'Amours, Sophie
Darveau, André
Desputeau, Francis
Douville, Frédéric
Doyon, Maurice
Duchesneau-Turgeon, Coralie
Faucher, Alain
Gélinas, Nancy
Gélineau, François
Gomez-Perez, Muriel
Gosset, Marcelin
Goulet, Vincent
Grenier, Jean-Noël
Guérette, Yves
Jackson, Philip
Jean, Julie
Jeanrie, Chantale
Lacroix, René
Laflamme, Anne-Marie
Lampron, Louis-Philippe
Landry, Pierre-Eric
Lapointe, Line
Larose, Nathalie
Martel, Éric
Martin, Hélène
Mbourou Azizah, Ginette
Méthot, Julie
Méthot, Pierre-Olivier
Moretti, Gianpiero
Morin, Jean-François
Nadeau, Loïc
Niane, Mouhamed
Pastinelli, Madeleine
Pilote, Annie
Pons, Frank
Prochner, Isabel
Provost, Christophe
Rainville, Simon
Renaud, Jacques
Richard, Darren Edward
Rodrigue, Marie-Josée
Roy, Denis
Senécal, Caroline
Sills, Charles-Émile
Sirois, Pauline
Stylios, Alexandre
Tchotourian, Ivan
Tremblay, Yves
Viau, Alain A.
Viau-Guay, Anabelle

Personnes absentes :

Fleury, Pascale
Kablan, Serge A. (AÉR)
Paquin, Jonathan
Raymond, André
Schneider, Cyril
Vaillancourt, Laurence

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la présidente, Sophie D'Amours, rectrice, déclare la séance ordinaire du 22 septembre 2026 ouverte à 8 h 34.

2. Adoption de l'ordre du jour

Anabelle Viau-Guay propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyée par Frank Pons.

Des membres demandent que les points suivants soient retirés de l'ordre du jour de consentement afin de permettre des questions :

- « Procès-verbal du CU du 9 juin 2026 »;
- « Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1er mai au 31 août 2026 ».

Ces points seront traités à la fin de l'ordre du jour courant.

Afin de permettre une préparation adéquate des réponses et d'optimiser le déroulement des prochaines séances, la secrétaire générale invite les membres à soumettre leurs questions à l'avance.

CU-2026-113

D'adopter l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du 22 septembre 2026.

La proposition CU-2026-113 **est adoptée** à la majorité des voix (46 pour, 1 contre, 2 abstentions).

3. Discours de la rentrée

La présidente prononce le discours de la rentrée, dont le texte intégral est disponible sur le site Web de l'Université Laval.

4. Communications de la présidente (DA-2026-422)

Première séance, renouvellement de mandat et fin du premier mandat renouvelable ou non renouvelable au Conseil universitaire (CU)

La présidente souligne la première séance de :

- Pierre-Éric Landry, doyen de la Faculté de médecine dentaire;
- Isabel Prochner, professeure à la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design;
- Iyo Baudouy, étudiante de 3e cycle;
- Marcelin Gosset, étudiant de 2e cycle;
- Laurence Vaillancourt, étudiante de 2e cycle;
- Loïc Nadeau, étudiant de 1er cycle;
- Charles-Émile Sills, étudiant de 1er cycle;

Le renouvellement de mandat de :

- Anabelle Viau-Guay, doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation;
- Maurice Doyon, professeur à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation.

La fin du premier mandat renouvelable :

- Josée Bastien, présidente de la Commission des études;
- Nathalie Boudreault, professeure à la Faculté de médecine;
- Yves Tremblay, professeur à la Faculté de médecine;
- Cyril Schneider, professeur à la Faculté de médecine;

- Simon Rainville, professeur à la Faculté des sciences et de génie;
- Jean-François Morin, professeur à la Faculté des sciences et de génie.

La fin du premier mandat non renouvelable :

- Alain Faucher, professeur à la Faculté de théologie et de sciences religieuses.

La présidente donne les informations suivantes :

Assemblée générale annuelle et Rapport à la communauté 2025-2026
L'assemblée générale annuelle ainsi que la présentation du rapport à la communauté universitaire se tiendront le 21 octobre 2026, de 14 h à 15 h 30, à l'amphithéâtre Hydro-Québec du pavillon Alphonse-Desjardins.

Célébrations du 175e anniversaire de l'Université Laval
Le lancement des célébrations du 175e anniversaire se dérouleront du 8 décembre 2026 au 8 décembre 2027. Les membres sont invités à demeurer à l'affût des activités qui seront annoncées dans le cadre de ces célébrations.

Bilan de la rentrée universitaire
La présidente souligne le succès de la rentrée universitaire et remercie l'ensemble de la communauté pour sa contribution à l'accueil et à l'accompagnement des étudiantes et étudiants. Elle mentionne également que les effectifs étudiants sont en légère hausse, tout en précisant qu'il est encore trop tôt pour confirmer l'atteinte des prévisions budgétaires.

Services alimentaires sur le campus
La présidente fait état du déploiement de la nouvelle offre alimentaire sur le campus et félicite les équipes administratives et étudiantes ayant contribué à sa mise en œuvre. Elle souligne notamment les initiatives étudiantes telles que Le Radis, les frigos-partage et la Table du pain, qui contribuent à la sécurité alimentaire et au soutien des personnes étudiantes en situation de précarité. Elle souligne le caractère innovant de cette réorganisation de l'offre alimentaire sur le campus et les retombées positives observées depuis le début de la session.

Accessibilité aux études supérieures
La présidente clarifie la position qu'elle a exprimée publiquement concernant l'accessibilité aux études supérieures. Elle réitère son appui au maintien de la politique québécoise de frais de scolarité, qu'elle considère comme un levier important pour favoriser l'accès aux études universitaires et accroître le taux de diplomation au Québec.

5. Questions des membres

Les questions des membres portent sur :

1. L'état d'avancement des travaux entourant la révision de la Politique relative à la création ou à l'abolition d'une faculté, d'un département ou d'une école, particulièrement quant à la mise en place d'un comité;
2. L'accessibilité financière de l'offre alimentaire sur le campus, particulièrement à l'égard des prix en cafétéria à l'extérieur des périodes de repas;
3. Les critères et le processus de sélection des projets financés dans le cadre de la lutte contre les violences à caractère sexuel, ainsi que la pérennité du soutien accordé à l'initiative étudiante « Espace Pose-toi »;
4. Le financement des universités québécoises dans le contexte de la campagne électorale provinciale, notamment le positionnement de l'Université et les démarches entreprises pour faire valoir les besoins du réseau universitaire en matière de financement et d'accessibilité aux études;
5. Les préoccupations liées au maintien du gel des droits de scolarité et à la nécessité de mieux sensibiliser la société québécoise à la valeur et à la mission des universités;

6. Le projet de réaménagement associé à l'implantation du centre de primatologie et les réflexions entourant le développement des quartiers universitaires, notamment les consultations réalisées, les répercussions sur les jardins Van den Hende, l'état d'avancement du dossier et le rôle du CU dans le processus décisionnel;
7. La position institutionnelle de l'Université Laval à l'égard de la situation au Proche-Orient ainsi que l'acceptation d'un don particulier.

6. Suivis

6.1 Plan de travail des activités récurrentes du CU (DA-2026-423)

Le plan de travail des activités récurrentes du CU est déposé à titre informatif.

Un membre estime que la présentation des compétences du CU au point 1.1 « Pouvoirs de l'Université sur les questions d'ordre académique » du plan de travail ne reflète pas adéquatement la répartition des pouvoirs prévue à la Charte de l'Université Laval (Charte). Il souligne que les questions d'ordre académique relèvent du CU et suggère de revoir la formulation afin qu'elle traduise plus fidèlement le principe de bicaméralité entre les instances.

Il est convenu de reproduire le libellé de l'article 7 et 7.8 de la Charte au point 1.1 du plan de travail.

6.2 Tableau de suivis (DA-2026-424)

Le tableau de suivis est déposé à titre informatif.

Un membre demande des précisions sur le report de la présentation du rapport annuel des activités de la personne Commissaire à la conduite responsable et aux conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation (PCCRR), initialement prévue en septembre. Il suggère également que les membres du CU soient informés en début d'année des principaux dossiers, politiques et règlements susceptibles d'être soumis au CU afin de faciliter leur préparation.

La secrétaire générale accueille favorablement cette suggestion et indique qu'elle explorera les moyens d'accroître la prévisibilité des dossiers présentés au CU, tout en soulignant que le calendrier de révision des politiques et règlements dépend des unités responsables et des processus de consultation qui les accompagnent.

Un membre indique qu'un suivi concernant une question soulevée lors de la présentation du rapport d'activités du Comité de promotion et de protection de la liberté académique (CPPLA) à une séance antérieure aurait dû figurer au tableau des suivis. Il demande qu'une mise à jour soit fournie au CU quant au traitement de cette question et aux suites qui lui ont été données.

Il est précisé par l'adjointe à la secrétaire générale qu'une vérification réalisée auprès du Bureau du respect de la personne a confirmé qu'une plainte liée à la liberté académique avait été déposée en 2023-2024, sans être jugée recevable. Aucune autre plainte de cette nature n'a été déposée par la suite. Le président du CPPLA a été informé des suites du dossier, dans le respect des exigences de confidentialité. Il est également rappelé qu'une demande d'accès aux documents administratifs a été reçue et répondue par le dépôt du rapport annuel du Bureau du respect de la personne pour l'année visée.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

7. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026

Pierre-Olivier Méthot propose, Frédéric Douville appuie,

CU-2026-114

D'adopter le procès-verbal modifié de la séance ordinaire du 5 mai 2026.

La proposition CU-2026-114 **est adoptée** à la majorité des voix (50 pour, 1 contre, 2 abstentions).

8. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er juin 2026

Pierre-Olivier Méthot propose, Frédéric Douville appuie,

CU-2026-115

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er juin 2026.

La proposition CU-2026-115 **est adoptée** à la majorité des voix (50 pour, 1 contre, 2 abstentions).

9. Mise à jour triennale de la Stratégie de développement durable Horizon 2030 (DA-2026-425)

La mise à jour est soumise pour information.

ORDRE DU JOUR COURANT

Nomination

10. Commission des études

- **Présidence** (DA-2026-426)

Josée Bastien se retire de la séance.

La rectrice recommande le renouvellement du mandat de Josée Bastien à titre de présidente de la Commission des études, soulignant son expérience, son rayonnement dans le milieu universitaire ainsi que sa contribution à l'avancement des travaux de la Commission.

Un membre suggère que, lors du renouvellement du mandat d'une présidence de commission, les membres de la commission concernée soient consultés de manière plus formelle afin d'éclairer la décision du CU compte tenu de leur connaissance du bilan et de la contribution de la personne visée.

Frank Pons propose, Carmen Bernier appuie,

CU-2026-116

De nommer Josée Bastien à titre de présidente de la Commission des études pour un second mandat de 4 ans, débutant le 4 octobre 2026 et se terminant le 3 octobre 2030.

La proposition CU-2026-116 **est adoptée** à la majorité des voix (51 pour, 2 contre, 3 abstentions).

Josée Bastien réintègre la séance.

11. Programme de certificat en assurance et rentes collectives

- **Suspension des admissions**

11.1 Recommandations de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-427)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes rappelle que le programme de certificat en assurance et rentes collectives relève de la Faculté des sciences de l'administration. Elle indique que la recommandation visant la suspension des admissions à compter de l'hiver 2027 découle de la décision de la Chambre de l'assurance de ne plus accorder la désignation professionnelle de conseillère ou conseiller agréé en avantages sociaux à laquelle ce programme donnait accès, dans un contexte de la faible demande observée au cours des dernières années. La vice-rectrice précise que les droits acquis des personnes étudiantes actuellement inscrites ou admissibles seront respectés et que les personnes intéressées par ce domaine pourront être orientées vers d'autres parcours de formation pertinents.

Carmen Bernier propose, Hélène Martin appuie,

CU-2026-117

De suspendre, à compter de la session d'hiver 2027, les admissions au certificat en assurance et rentes collectives, sous réserve des droits acquis des personnes étudiantes inscrites et inscriptibles.

La proposition CU-2026-117 **est adoptée** à la majorité des voix (49 pour, 3 contre, 3 abstentions).

12. Programmes de certificat d'accès à la profession comptable - Suspension des admissions

12.1 Recommandations de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-428)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes rappelle que le programme de certificat d'accès à la profession comptable relève de la Faculté des sciences de l'administration. Elle indique que la recommandation visant la suspension des admissions à compter de l'hiver 2027 découle des modifications apportées par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec au processus d'accès à la profession par voie d'équivalence, ce qui a réduit la pertinence du programme. La vice-rectrice précise que les personnes déjà inscrites conserveront leurs droits et pourront poursuivre leur cheminement. Les personnes souhaitant accéder à la profession seront désormais orientées vers le programme spécial d'insertion dans les ordres professionnels en ayant une prescription de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec ou vers le baccalauréat en administration des affaires, expertise comptable.

Anabelle Viau-Guay propose, Marie Arsenault appuie,

CU-2026-118

De suspendre, à compter de la session d'hiver 2027, les admissions au certificat d'accès à la profession comptable, sous réserve des droits acquis des personnes étudiantes inscrites et inscriptibles.

La proposition CU-2026-118 **est adoptée** à la majorité des voix (52 pour, 2 contre, 1 abstention).

13. Programmes de maîtrise et de doctorat en sols et environnement - Évaluation périodique

13.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-429)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes présente brièvement l'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en sol et environnement rattachés à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA). Elle précise que l'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département des sols et de génie agroalimentaire.

Les programmes portent sur la science environnementale des sols ainsi que sur la protection de l'environnement en milieux agricole, urbain et industriel.

Elle indique que le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) a relevé plusieurs forces, notamment le caractère unique de ces programmes en français en Amérique du Nord dans la formation de spécialistes dans le domaine des sols agricoles, de même que la croissance marquée des effectifs étudiants au doctorat.

Parmi les principales recommandations formulées, le CIEP préconise une réflexion sur la pertinence et le positionnement de la maîtrise professionnelle, dont l'attractivité est moindre que celle de la maîtrise recherche.

13.2 Plan d'action du doyen de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (DA-2026-430)

Le doyen de la FSAA, accompagné du vice-doyen aux études, Antoine Karam, de la conseillère à la gestion des études, Amélie Gagnon, ainsi que du directeur des programmes évalués, Steeve Pépin, présente son plan d'action.

Il présente les particularités de la maîtrise professionnelle, de la maîtrise recherche et du doctorat. En complément des forces déjà soulignées par la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes, il met en évidence d'autres atouts relevés par le CIEP, notamment :

- la mobilisation et l'expertise du corps professoral;
- la qualité et le dynamisme de l'environnement de recherche;
- l'encadrement personnalisé offert aux personnes étudiantes favorisant leur réussite et engagement;
- la pertinence et l'actualisation des contenus de formation;
- les approches pédagogiques dynamiques.

Le doyen met en évidence le positionnement stratégique des programmes ainsi que les opportunités de développement qui se présentent. Sa présentation s'articule autour des trois principaux défis identifiés et des trois actions prioritaires proposées afin d'y répondre.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) la fréquence des réunions du comité de programme et les facteurs expliquant leur nombre limité; et 2) l'évolution des nouvelles inscriptions depuis 2021-2022.

Marie Arsenault propose, Stéphane Boudreau appuie,

CU-2026-119

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en sols et environnement, tel qu'il figure au document DA-2026-429;

De recevoir le plan d'action du doyen de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en sols et environnement, tel qu'il figure au document DA-2026-430; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ces programmes a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2026-119 **est adoptée** à la majorité des voix (50 pour, 2 contre, 5 abstentions).

14. Programmes de maîtrises et de doctorat en didactique et de maîtrises et de doctorat en psychopédagogie
- Évaluation périodique

14.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-431)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes présente brièvement l'évaluation périodique des programmes de maîtrises et de doctorat en didactique et de maîtrises et de doctorat en psychopédagogie rattachés à la Faculté des sciences de l'éducation (FSE). Elle précise que l'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage.

Les programmes comprennent, tant en didactique qu'en psychopédagogie, une maîtrise professionnelle, une maîtrise recherche ainsi qu'un doctorat.

Elle rappelle que la didactique porte sur l'enseignement et l'apprentissage d'une discipline particulière, tandis que la psychopédagogie s'intéresse aux processus psychologiques, sociaux et motivationnels associés à

l'apprentissage. Considérant la proximité et la complémentarité de ces domaines, les programmes ont fait l'objet d'une évaluation conjointe.

Parmi les principales forces relevées, elle souligne la qualité de l'encadrement en recherche offert aux personnes étudiantes ainsi que le fort taux de poursuite des études de la maîtrise vers le doctorat, lequel témoigne de la qualité de cet accompagnement.

14.2 Plan d'action de la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation (DA-2026-432)

La doyenne de la FSE, accompagnée du directeur des programmes évalués, Bernard Wentzel, présente son plan d'action.

Après avoir décrit les programmes, elle souligne, en complément des forces déjà relevées par la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes, la forte intégration des personnes étudiantes au sein des équipes et unités de recherche de la FSE ainsi qu'au-delà de celle-ci. Elle indique que cette participation favorise le développement de compétences transversales en recherche et contribue à la qualité du parcours de formation offert.

La doyenne présente les quatre (4) principaux défis identifiés pour les programmes ainsi que les actions prioritaires prévues pour y répondre. Elle conclut en exposant leurs objectifs stratégiques et leurs perspectives de développement.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) les perspectives professionnelles associées aux programmes de maîtrise, notamment leur valeur ajoutée sur le marché du travail en matière de rémunération et d'accès à certains emplois; 2) L'effet des programmes courts de 2e cycle, comportant plusieurs cours communs avec les programmes de maîtrise, sur les inscriptions et la diplomation dans ces derniers; 3) Les effets du contexte actuel du milieu scolaire et du développement de programmes professionnalisants sur l'intérêt des personnes étudiantes pour les études supérieures en éducation; 4) la distinction entre la psychopédagogie et la didactique et la réflexion à avoir dans le cadre de la promotion des programmes; 5) l'état d'avancement de la mise en place du comité chargé d'examiner la restructuration des programmes et l'importance de sa représentation étudiante; et 6) l'impact des enjeux de financement pour les personnes étudiantes sur la persévérance et la diplomation.

Chantale Jeanrie propose, Maurice Doyon appuie,

CU-2026-120

> De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique des programmes de maîtrises et de doctorat en didactique et de maîtrises et de doctorat en psychopédagogie, tel qu'il figure au document DA-2026-431;
>
> De recevoir le plan d'action de la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de maîtrises et de doctorat en didactique et de maîtrises et de doctorat en psychopédagogie, tel qu'il figure au document DA-2026-432; et
>
> De reconnaître que l'évaluation périodique de ces programmes a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2026-120 **est adoptée** à la majorité des voix (50 pour, 1 contre, 4 abstentions).

15. Centre de recherche sur les matériaux avancés (CERMA) - Évaluation périodique

15.1 Avis de la Commission de la recherche (DA-2026-433)

Le président de la Commission de la recherche présente les résultats de l'évaluation périodique du Centre de recherche sur les matériaux avancés (CERMA). Le CERMA regroupe des chercheuses et chercheurs provenant

de quatre (4) facultés, soit la Faculté des sciences et de génie, la Faculté de pharmacie, la Faculté de médecine et la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, et mobilise neuf (9) départements.

Le CERMA connaît une forte croissance de sa clientèle étudiante et se distingue par une production scientifique particulièrement élevée. Le président met en évidence la pertinence scientifique, sociale, économique et institutionnelle des activités du CERMA, dont les travaux s'articulent autour de quatre (4) grands axes : 1) les macromolécules; 2) les nanomatériaux; 3) les biomatériaux; et 4) les surfaces et interfaces. Il souligne également l'importance des retombées du CERMA en matière de publications, de brevets, de démarrage d'entreprises et de formation de la relève en recherche.

Le président relève la qualité de l'environnement de recherche, le rôle essentiel du personnel professionnel de recherche, l'engagement des personnes étudiantes ainsi que la contribution des infrastructures spécialisées mises à la disposition de la communauté scientifique et de l'industrie. Il note toutefois l'enjeu que représente la vétusté de certains laboratoires et les contraintes qui en découlent pour les activités de recherche. Il souligne également la forte progression du financement du CERMA, l'amélioration du financement conjoint entre les membres, son rayonnement à l'échelle nationale et internationale ainsi que les nombreuses distinctions obtenues par ses chercheuses et chercheurs. Il mentionne enfin que le CERMA est appelé à poursuivre ses efforts en matière de promotion et de renforcement du sentiment d'appartenance.

Le président conclut que le CERMA est un centre de recherche en excellente santé, dont les résultats dépassent les attentes à plusieurs égards.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) la méthodologie de comptabilisation du financement et des effectifs, notamment les effets de la double appartenance de certaines chercheuses et certains chercheurs et étudiantes et étudiants à plusieurs centres de recherche; 2) l'absence de recommandations concernant les locaux dans l'évaluation malgré les enjeux soulevés quant à leur état; 3) la vétusté des laboratoires et ses répercussions potentielles sur la santé et la sécurité des personnes; 4) la priorité accordée à ce dossier au sein de l'Université ainsi que les démarches entreprises auprès du gouvernement pour obtenir le financement requis à la réalisation des travaux; et 5) la pertinence de visualiser, lors de la présentation du budget, la planification des investissements en maintien et en rénovation des infrastructures, y compris les besoins à long terme, les coûts associés et les sources de financement envisagées.

Une membre demande un point de suivi sur l'état des laboratoires, incluant l'évolution des travaux, leur état d'avancement et l'échéancier de réalisation. La présidente convient qu'un suivi sera présenté dans un délai de six mois.

Frank Pons propose, Carmen Bernier appuie,

CU-2026-121

> De recevoir l'Avis de la Commission de la recherche sur l'évaluation périodique du Centre de recherche sur les matériaux avancés (CERMA), tel qu'il figure au document DA-2026-433.

La proposition CU-2026-121 **est adoptée** à la majorité des voix (51 pour, 1 abstention).

15.2 Recommandations de la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation fait siennes les recommandations de la Commission de la recherche.

Frédéric Douville propose, Philips Jackson appuie,

CU-2026-122

> De renouveler le statut de centre reconnu du Centre de recherche sur les matériaux avancés (CERMA); et
>
> De convenir que la prochaine évaluation périodique ait lieu dans cinq ans.

La proposition CU-2026-122 **est adoptée** à la majorité des voix (50 pour, 1 abstention).

16. Mandat des Commissions pour 2026-2027

16.1 Mandat de la Commission de la recherche pour 2026-2027 (DA-2026-434)

Le président de la Commission de la recherche mentionne les éléments les plus importants du mandat 2026-2027, à savoir :

1. l'évaluation périodique des centres de recherche, dont la reconnaissance vient à échéance;
2. l'évaluation de nouvelles demandes de reconnaissance institutionnelle et des centres en émergence;
3. les suivis des mises à jour et des rapports d'étape des centres reconnus;
4. le mandat prospectif conformément à l'article 7.1.1 de la *Politique sur planification stratégique institutionnelle* sur la recherche participative et citoyenne, ses impacts et ses retombées, dont l'avis devrait être présenté à la séance de novembre;
5. son avis sur différentes politiques et divers règlements relatifs à la recherche, à la création et à l'innovation et prendre part à toute consultation ou à tout projet institutionnel requérant son expertise.

Darren Edward Richard propose, Maurice Doyon appuie,

CU-2026-123

> De recevoir le mandat de la Commission de la recherche au Conseil universitaire pour l'année 2026-2027, tel qu'il figure au document DA-2026-434.

La proposition CU-2026-123 **est adoptée** à la majorité des voix (48 pour, 1 contre, 1 abstention).

16.2 Mandat de la Commission des affaires étudiantes pour 2026-2027 (DA-2026-435)

La présidente de la Commission des affaires étudiantes mentionne les éléments les plus importants du mandat 2026-2027, à savoir :

1. le mandat prospectif conformément à l'article 7.1.1 de la *Politique sur planification stratégique institutionnelle* portant sur l'évolution des profils étudiants à l'horizon 2035, dont l'avis devrait être présenté à la séance de novembre;
2. un nouveau mandat sur l'intégration des personnes étudiantes autochtones ainsi que des cultures et des savoirs autochtones à l'Université Laval.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) le processus d'élaboration des mandats des commissions et la pertinence de consulter annuellement les membres du CU afin de recueillir leurs propositions de mandats, notamment sur des enjeux émergents comme l'intelligence artificielle; et 2) la pertinence pour la Commission d'examiner la question du droit à la déconnexion des personnes étudiantes sous l'angle de la santé mentale.

Un membre demande également des explications quant à la présentation ultérieure du mandat de la Commission des études.

Marie-Claude Beaulieu propose, Coralie Duchesneau-Turgeon appuie,

CU-2026-124

> De recevoir le mandat de la Commission des affaires étudiantes au Conseil universitaire pour l'année 2026-2027, tel qu'il figure au document DA-2026-435.

La proposition CU-2026-124 **est adoptée** à la majorité des voix (51 pour, 2 contre, 1 abstention).

17. Rapport du Comité de gouvernance du Conseil universitaire (CU)

Le président du Comité de gouvernance du Conseil universitaire (CGCU) présente un bilan des travaux réalisés depuis la rentrée, notamment lors des rencontres des 24 août et 11 septembre. Il rappelle que les procès-verbaux des séances de mai ont été déposés dans la bibliothèque de l'application Convene.

Il indique que le CGCU a procédé à la mise à jour de son tableau de suivi afin d'assurer le suivi des dossiers en cours et a validé le principe de la production d'un rapport annuel destiné au CU sur ses activités.

Le président souligne que le CGCU a poursuivi ses travaux relatifs à la révision des règles de procédure du CU. Une relecture complète du document et des échanges visant à dégager un consensus sur certaines propositions ont été réalisés. Il annonce qu'une séance extraordinaire se tiendra le 13 octobre, précédée d'une plénière visant à présenter les règles proposées, à en expliquer les fondements et à permettre la discussion sur d'éventuels amendements. Il rappelle également que les divers documents en lien avec les règles de procédure actuelles sont accessibles dans la bibliothèque de l'application Convene.

Les travaux à venir du CGCU porteront notamment sur son mandat, les nominations relevant du comité et la poursuite de la réflexion sur les conflits d'intérêts.

17.1 Résultats du questionnaire d'évaluation du CU et de la présidence 2026 (DA-2026-436)

Le CGCU a par ailleurs examiné les résultats de l'évaluation du CU. Les constats dégagés ont été ou vont être intégrés au tableau des suivis du CGCU, au programme de formation des membres ou transmis à la direction pour analyse. Les principaux thèmes soulevés concernent notamment les discussions stratégiques, la nature des questions abordées, le climat des échanges et le volume de la documentation transmise aux membres.

Enfin, le président fait état des travaux visant à revoir la journée d'accueil des nouveaux membres du CU et la formation des membres du CU. La journée d'accueil, prévue le 20 octobre, comprendra notamment des contenus portant sur le rôle des membres et le déroulement des séances. Une formation sur les conflits d'intérêts et les discussions et questions stratégiques est également envisagée au début de l'hiver 2027.

POINTS REPORTÉS

18. Politique sur la création ou l'abolition d'une faculté, d'un département ou d'une école Procédure relative à la création d'une faculté, d'une école ou d'un département et Procédure relative à la fusion de départements (Proposition de retrait de la proposition d'avis)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes rappelle que la proposition de politique déposée au CU en juin dernier avait suscité de nombreux commentaires. Bien que la nécessité de remplacer les procédures actuellement en vigueur ait été reconnue, elle estime que la proposition requiert une révision approfondie. Elle recommande conséquemment le retrait de la proposition d'avis afin de permettre la tenue de consultations formelles auprès de la Commission des études et de la Commission de la recherche, en vue de bonifier le projet avant sa présentation de nouveau au CU.

Les questions et commentaires des membres portent notamment sur : 1) le processus de révision ainsi que le document de référence qui servira aux travaux; 2) la composition du comité chargé poursuivre les travaux, la représentativité des groupes consultés, notamment les professeures et professeurs, les directions d'unités et les facultés de petites taille non départementalisées ainsi que la portée de ses recommandations; 3) le rôle de la Commission des études et de la Commission de la recherche dans le processus de consultation ainsi que leur capacité à intégrer cet exercice à leurs travaux; 4) l'absence de consultation préalable de ces commissions avant le dépôt de la proposition en juin; 5) l'opportunité de distinguer les questions de création et d'abolition d'unités dans les travaux à venir; 6) le rôle du CU dans l'élaboration de la politique et l'exercice de ses compétences en matière de création, de fusion et d'abolition d'unités; et 7) l'interprétation de la Charte et des Statuts de l'Université Lavala (Statuts) quant au partage des responsabilités entre le CU et le Conseil d'administration (CA).

La présidente rappelle que la proposition soumise vise d'abord à poursuivre les travaux de révision de la procédure. Elle souligne que les mécanismes prévus à la Charte et aux Statuts permettent de soumettre à un comité conjoint CU-CA toute question relative au partage des responsabilités entre les deux instances. Elle précise que le dossier est présenté au CU pour ses dimensions académiques et au CA pour les décisions comportant notamment des implications financières et administratives. Elle invite enfin les membres à recourir aux mécanismes prévus en cas de divergence quant à l'interprétation des compétences respectives des deux instances.

Cathia Bergeron propose, Frédéric Douville appuie,

CU-2026-125

De retirer la proposition de transmission d'un avis au Conseil d'administration relatif à :
- l'abrogation de la Procédure relative à la création d'une faculté, d'une école ou d'un département;
- l'abrogation de la Procédure relative à la fusion de départements;
- l'adoption de la Politique sur la création ou l'abolition d'une faculté, d'un département ou d'une école; et
- l'entrée en vigueur de la Politique.

La proposition CU-2026-125 **est adoptée** à la majorité des voix (45 pour, 2 contre, 2 abstentions).

À la suite de l'adoption de la proposition, un membre demande, en vertu de l'article 7.9 de la Charte et de l'article 52 des Statuts, la création d'un comité conjoint composé de représentantes et représentants du CU et du CA afin d'examiner la question du partage des compétences entre les deux instances relativement à la création, à la fusion et à l'abolition d'unités.

La secrétaire générale indique que cette demande, référant à un sujet n'étant pas inscrit à l'ordre du jour de la présente séance, devra être formulée par écrit et soumise au Bureau du secrétaire général afin d'être inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance du CU pour être examinée adéquatement par les membres. Elle précise que la demande sera traitée conformément aux dispositions applicables et reviendra, le cas échéant, à une séance ultérieure du CU.

19. Principes directeurs pour une utilisation éthique et responsable de l'intelligence artificielle en recherche (DA-2026-437)

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation présente les principes directeurs pour une utilisation éthique et responsable de l'intelligence artificielle (IA) en recherche à l'Université. Elle rappelle que cette démarche s'inscrit dans la feuille de route institutionnelle sur l'IA et fait suite à l'adoption de principes directeurs dans les domaines de l'enseignement, des thèses et mémoires ainsi que des pratiques administratives. Elle souligne que les dix (10) principes proposés sont le résultat d'un vaste processus de consultation mené auprès de la communauté universitaire débuté au printemps 2025. Elle précise que ces principes ont une vocation d'accompagnement plutôt que normative et qu'ils serviront de fondement au développement d'outils et de guides destinés à soutenir la communauté de recherche dans l'utilisation de l'IA.

Une question d'un membre porte sur la responsabilité de l'intégration de l'IA dans les processus de recherche au sein des chaires de recherche.

20. Rapport concernant les agrégations et titularisations au 1er juin 2026 (DA-2026-438)

En l'absence du vice-recteur aux ressources humaines et aux finances, la présidente indique que le rapport sur les agrégations et les titularisations est déposé selon le processus et règle établies. Les statistiques relatives aux demandes et aux acceptations ainsi que la liste des personnes concernées sont présentées dans le document afférent au point.

Les questions d'une membre portent sur : 1) l'emplacement du rapport sur les agrégations et les titularisations; 2) la confirmation du nombre de demandes d'agrégation et de titularisation présentées; et 3) les motifs ayant conduit au rejet de trois demandes de titularisation.

Il est rappelé que les réponses à ces questions, ainsi qu'à l'ensemble des questions relatives aux points reportés de l'ordre du jour, ont été déposées sous les documents afférents à chacun de ces points dans l'application Convene.

Nancy Gélinas propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

CU-2026-126

De recevoir le rapport du vice-recteur aux ressources humaines et aux finances sur les décisions qu'il a prises concernant les agrégations et les titularisations au 1er juin 2026, tel qu'il figure au document DA-2026-438.

La proposition CU-2026-126 **est adoptée** à la majorité des voix (44 pour, 2 abstentions).

21. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1er au 31 mars 2026 (DA-2026-439)

Une membre propose que les procès-verbaux du Comité exécutif présentent de façon plus détaillée les décisions qui y sont prises.

La présidente indique que cette préoccupation sera portée à l'attention des instances concernées, comme cela ne relève pas du CU.

Frank Pons propose, Julie Méthot appuie,

CU-2026-127

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil universitaire pour la période du 1er au 31 mars 2026 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2026-439.

La proposition CU-2026-127 **est adoptée** à la majorité des voix (46 pour, 1 contre).

22. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1er au 30 avril 2026 (DA-2026-440)

Frank Pons propose, Julie Méthot appuie,

CU-2026-128

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil universitaire pour la période du 1er au 30 avril 2026 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2026-440.

La proposition CU-2026-128 **est adoptée** à la majorité des voix (37 pour, 1 contre, 2 abstentions).

DOCUMENT POUR INFORMATION

23. Plan institutionnel ULaval 2023-2028 – Présentation des indicateurs des conditions de succès pour l'année 2025-2026 (DA-2026-441)

En l'absence du vice-recteur aux ressources humaines et aux finances, la présidente indique que les indicateurs de suivi du Plan institutionnel ULaval 2023-2028 (Plan) sont déposés à titre informatif. Mis à jour régulièrement, ils rendent compte de l'avancement des actions et des résultats liés au Plan.

ORDRE DU JOUR COURANT

24. Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2026

Une membre demande une modification au procès-verbal afin qu'il reflète plus précisément les échanges relatifs à la proposition de constituer un comité ad hoc au point « Politique sur la création ou l'abolition d'une faculté, d'un département ou d'une école : création - Procédure relative à la création d'une faculté, d'une école ou d'un département et Procédure relative à la fusion de départements : abrogation ».

Il est convenu que la membre transmettra sa proposition d'amendement précise à la secrétaire générale et que les vérifications d'usage seront effectuées à l'aide de l'enregistrement de la séance.

L'adoption du procès-verbal est donc reportée à une séance ultérieure.

25. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1er mai au 31 août 2026

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) la modification apportée au calendrier universitaire relativement aux dates d'abandon de cours, sur le processus ayant mené à cette décision ainsi que sur les modalités de communication de cette modification; 2) la communication de l'information relative aux plans de redressement de certaines facultés; 3) les tarifs des services de sécurité; ainsi qu'à 4) la tarification ponctuelle des salles. Il est convenu que les questions relatives au sujets 2 à 4 seront transmises par écrit par la personne demanderesse au Bureau du secrétaire général afin de les traiter plus efficacement.

La réception de ce rapport est donc reportée à une séance ultérieure.

26. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Philip Jackson propose,

CU-2026-129

De lever la séance.

La proposition CU-2026-129 **est adoptée**.

La séance est levée à 12 h 20.

La présidente, La secrétaire,

Sophie D'Amours Anne-Marie Laflamme